

Covid-19 : de nouvelles restrictions de circulation au sein de l'Union

Publié le 1 février 2021

Comme annoncé lors du Conseil européen du 21 janvier, la Commission a publié de nouvelles recommandations en matière de circulation au sein de l'UE. Elle propose une nouvelle catégorie rouge foncé, avec dépistage et quarantaine obligatoires pour les voyageurs arrivant de ces zones plus infectées. Ces mesures ne devraient pas concerner les travailleurs des transports et les transfrontaliers.

La situation sanitaire s'aggrave presque partout en Europe avec une recrudescence de cas, ce contexte incite d'une part les États-membres à multiplier les restrictions sanitaires individuelles. De son côté, la Commission vient de faire des recommandations visant à restreindre la liberté de circuler et notamment un renforcement des contrôles aux frontières et des limitations aux possibilités de voyager au sein de l'Union. Les travailleurs frontaliers pourront toutefois continuer à exercer leur travail.

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)